



Services d'accès aux soins de Seine-Saint-Denis.

Pour qui ?

Pour les patients ayant composé le 15 n'ayant pas de médecin traitant ou un médecin traitant indisponible.



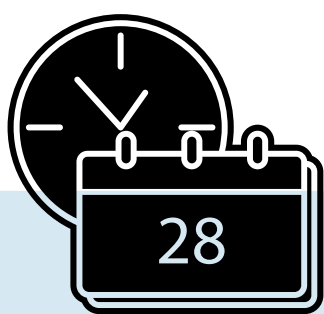
Pourquoi ?

Pour orienter ces patients vers une consultation de médecine de ville à proximité de leur domicile dans les 24 h.



Quand ?

- En semaine du lundi au vendredi de 8h à 20h;
- Le samedi de 8h à 12h.



Où ?

Sur la Seine-Saint-Denis avec les structures territoriales comme les CPTS, ou auprès des **médecins libéraux volontaires***.



- Majoration de 15€ par consultation en cotant SNP (dans la limite de 20/semaine).
- Forfait de 1400€/an en adhérant aux SAS avec une visibilité de 2h par semaine.



Mail : Ps93.sas@gmail.com
Téléphone : 07-88-77-54-17

